

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. C.-J. Magnan, réélu,

Vice-président, M. J.-C. Chabot, réélu,

Secrétaire, M. J.-D. Frève,

Trésorier, M. Jos. Létourneau, réélu,

Délégué à la commission administrative, M. J. Ahern, réélu.

Et, sur motion de M. J.-D. Frève, appuyé par M. Jos. Létourneau, il est proposé que MM. F.-X. Toussaint, C. Bouchard, N. Lacasse, Jules Cloutier, Ls.-O. Pagé, P. Provençal, P. Simard, A.-A. Guimond, J. Donaldson, soient élus membres du comté de régie.— Adopté.

M. N. Lacasse donne une conférence sur la différence qu'il y a entre l'ancienne épellation et l'épellation phonique. Le conférencier se prononce en faveur de l'ancienne épellation, comme étant aussi rapide que l'autre pour apprendre à lire et beaucoup plus facile pour apprendre l'orthographe.

M. l'abbé Lasfargues, prié par M. J.-B. Cloutier de donner son opinion à ce sujet, dit qu'il est convaincu que la méthode phonique est supérieure à la méthode d'épellation par la netteté de la prononciation et les résultats prompts et avantageux qu'elle donne ; elle est certainement supérieure à l'ancien procédé, à la condition toutefois que le professeur sache s'en servir, car la meilleure méthode est celle que l'on sait le mieux. La méthode phonique, dit-il, est plus simple pour trouver la résultante du son à représenter, savoir : *bon* que l'on épelait anciennement *bé-o-enne* = *bon*, ce qui fait trois sons imparfaits que l'on résur e, par le procédé phonique, en deux émissions de voix : *be-on* = *bon* ; il y a bien moins loin de *be-on* à *bon* que de *bé-é-enne* à *bon*, c'est ainsi pour la plupart des autres mots. D'où il suit que la méthode ou procédé phonique est beaucoup plus rapide pour apprendre à lire à l'enfant, et conséquemment plus propre à le faire sortir de l'état passif où il se trouve en arrivant à l'école. Rendre le petit enfant actif en classe, c'est-à-dire capable de lire, telle doit être la première préoccupation du maître. Après trois mois, l'enfant lit bien couramment, alors on laisse le procédé phonique et on emploie la méthode littérale pour l'épellation de la dictée ; il lui arrive parfois de se tromper mais on l'arrête, et il finit

bientôt par l'oublier. M. Lasfargues a adopté le petit livre de M. J.-B. Cloutier, d'après le procédé phonique, qui est suivi avec grand avantage à l'école de l'Œuvre du Patronage, depuis onze ans.

MM. les inspecteurs Ruel et Bouchard se prononcent en faveur de la méthode d'épellation, donnant pour raison l'insuccès de la méthode phonique dans certaines écoles de leur district d'inspection.

M. l'inspecteur Dubeau prétend que l'emploi d'une seule méthode ne peut donner satisfaction ; il préfère la conciliation des deux procédés phonique et d'épellation faisant marcher ensemble la lecture et l'écriture.

MM. C.-J. Magnan et J. Ahern concourent pleinement dans les idées exprimées par M. l'abbé Lasfargues, et donnent des arguments très pratiques et presque irréfutables en faveur du procédé phonique.

M. Magnan trouve qu'il est bien futile de s'occuper de l'orthographe avant que les enfants sachent lire. Lorsqu'un père et une mère envoient leur bébé de six ans à l'école primaire, franchement, est-ce que ce n'est pas pour qu'on lui apprenne à lire au plus tôt ? Il est inutile d'avoir des scrupules à l'égard de l'orthographe lorsqu'il s'agit d'élèves qui ne savent pas encore lire. Le bon sens demande que, comme l'a si bien dit M. l'abbé Lasfargues, le maître ou la maîtresse s'applique à rendre les élèves actifs en classe, c'est-à-dire capables de lire couramment. Pour cela prenons le chemin le plus court, suivons le procédé le plus logique. L'expérience a démontré, même en notre pays, que le procédé phonique est de beaucoup supérieur au procédé d'épellation, non seulement pour enseigner à lire rapidement, mais pour enseigner à bien lire : à prononcer correctement et à articuler convenablement. L'ancien procédé d'épellation, que l'on qualifie à tort de *méthode*, ne tient aucun compte des sons et de l'articulation. Par ce procédé, on apprend aux enfants à prononcer les lettres d'une façon en épelant, mais en lisant on les fait prononcer d'une tout autre façon. Ainsi, prenons les mots : *notre, père, parole, mouchoir*, d'après l'ancien procédé, on fait épeler, *enne-é-né-té-erre-é-tre-notre*. Tel qu'épélé, ce mot devrait se prononcer *notré*. On apprend aux petits enfants à prononcer *ô, é,*